

undefined - jeudi 10 novembre 2022

Vienne

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Les cinq points à retenir du conseil communautaire

Tim BUISSON



Le conseil communautaire a eu lieu, ce mardi 8 novembre, au siège de l'Agglomération à Vienne. Photo Le DL /Tim BUISSON

Les élus de Vienne Condrieu Agglomération se sont réunis, ce mardi 8 novembre, au siège de l'intercommunalité. Au menu : la base de loisirs de Condrieu/Les Roches, Jazz à Vienne, des baux à construction, l'évaluation de la collectivité et le Plan de mobilité.

Ce mardi 8 novembre, trente délibérations étaient à l'ordre du jour du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération. Retour sur les faits marquants.

• 1/Le bilan de Jazz à Vienne présenté

Le président de Vienne Condrieu Agglomération, Thierry Kovacs, a présenté le rapport d'activité de la [41^e édition](#) de Jazz à Vienne. L'évènement a attiré 210 000 personnes cet été. « C'est le plus grand festival de la région Auvergne-Rhône Alpes et même l'un des cinq plus grands festivals de France en termes de fréquentation », a rappelé Thierry Kovacs. Au total, 1 000 artistes ont joué lors de 190 concerts. C'était la première fois depuis 2019 que le festival a pu se dérouler « dans sa version complète ». L'élue communautaire Dominique Roux a fait part de ses inquiétudes pour l'édition 2024. Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a évoqué des reports ou des annulations de grands événements culturels et sportifs, faute de forces de l'ordre pour en assurer la sécurité en raison des Jeux olympiques de Paris. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise [concernant Jazz à Vienne](#). « C'est quand même dramatique qu'on en soit réduit à ne pas pouvoir organiser deux évènements en même temps », a tempêté Thierry Kovacs.

• 2/Un outil pour évaluer les actions de l'Agglo créé

Christian Petrequin, conseiller délégué en charge de la concertation, de l'évaluation et des relations avec le conseil de développement, a présenté le premier bilan annuel d'évaluation de l'Agglo. Suite à l'installation du nouvel exécutif en 2020, l'intercommunalité a décidé de créer cet outil pour mesurer les actions menées. Une centaine d'indicateurs ont été sélectionnés. Ils permettent, par exemple, d'évaluer la gestion des déchets, l'évolution des aménagements cyclables ou encore la fréquentation des transports en commun. « Il nous faut donner à voir l'efficacité de nos politiques publiques malgré des crédits en baisse », a souligné Thierry Kovacs.

• 3/La délégation de service public de la base de loisirs de Condrieu/Les Roches prolongée

La base de loisirs de Condrieu/Les Roches-de-Condrieu/Chonas-l'Amballan, qui se trouve dans le giron de Vienne Condrieu Agglomération, est gérée, via une délégation de service public (DSP), par la société Wam Park depuis 2019. Lors du [dernier conseil communautaire](#), mardi 27 septembre, l'Agglomération souhaitait renouveler pour huit ans cette DSP qui arrivait à son terme. Mais à cause de cyanobactéries présentes sur le site, cette procédure a été classée sans suite. Afin de trouver des solutions sûres et pérennes pour améliorer structurellement la qualité de l'eau, l'intercommunalité souhaitait prolonger l'actuelle délégation entre un an et dix-huit mois. Les élus ont finalement voté pour prolonger cette DSP de deux saisons supplémentaires lors du conseil communautaire de ce mardi 8 novembre.

• 4/Des baux à construction mis en place

Le conseil communautaire a voté la mise en place de baux à construction. C'est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain de l'Agglo et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du contrat. L'Agglo demeure propriétaire du sol et devient propriétaire des constructions à la fin du bail. « L'objectif, c'est de garder sur le temps long la maîtrise du devenir des sites économiques, dans un contexte de pénurie du foncier », a indiqué Martine Faiïta, vice-présidente en charge du développement économique. Cette pénurie risque de s'accroître avec la loi climat et résilience du 22 août 2021, qui introduit l'objectif de [zéro artificialisation nette des sols en 2050](#).

• 5/Le projet de Plan de mobilité validé malgré des abstentions

Le projet de Plan de mobilité a été l'une des rares délibérations à susciter des débats lors de ce conseil. Alain Orenzia, conseiller délégué, mais surtout élu à Reventin-Vaugris, s'est abstenu. « Les cas concrets viennent contredire les belles intentions de ce Plan de mobilité », a tancé l'élu, en faisant référence au [projet d'échangeur routier](#) sur sa commune. Il craint que ce dernier engendre de la pollution. « Ça dépend de quel côté on se place, a répondu Thierry Kovacs. Ça va soulager et

fluidifier le trafic. » Le président du conseil communautaire a aussi fustigé les permis de construire accordés à côté de l'autoroute par la commune. Trois élus se sont abstenus sur cette délibération.

